

AR Prefecture

063-216303099-20220930-2022_44-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Republique Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 30 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Yvan CARRET, Gérard ROURE, Thibault CALMARD.

Absent (1) : Sandrine HAUTEVILLE

Procuration (1) : Sandrine HAUTEVILLE a donné procuration à Danièle HORTALA

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date de la convocation : 23/09/2022

8 ► CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL GARANTIES STATUTAIRES AGENTS CNRACL ET IRCANTEC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la collectivité adhère depuis 2019 à un contrat d'assurance du personnel pour couvrir certains de ses risques financiers découlant des règles statutaires (congés pour indisponibilité physique et décès) et que le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Il propose à l'assemblée de renouveler ce contrat pour 4 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ décide de renouveler son contrat d'assurance du personnel garanties statutaires auprès de GROUPAMA pour ses agents CNRACL et IRCANTEC

↳ autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette délibération

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

